

Délégation de service public - Centre Equestre Municipal - Rapport sur l'exercice 2005

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Délégation de Service Public conclue avec l'Etrier Bisontin, association loi 1901 affiliée à la Fédération Française d'Équitation, arrive à échéance en juillet 2007.

Une réflexion est engagée quant au renouvellement de cette délégation, en regard de la pertinence de la qualification de mission de service public confiée à l'exploitant du centre équestre.

A) Analyse de l'activité du service délégué :

1 - Activités

Les missions confiées à l'Etrier Bisontin dans le cadre de sa délégation sont les suivantes :

- promotion des sports équestres
- fonctionnement d'une école d'équitation
- centre de formation professionnelle aux métiers équestres.

Ces missions restent prioritairement les axes du club même si l'hébergement d'équidés de propriétaires augmente, permettant de compléter le financement de l'école d'équitation.

Le club équestre stabilise ses effectifs (390 adhérents en 2005 contre 371 en 2004).

Les heures de monte «chevaux» diminuent sensiblement (- 6,9 %) et l'exercice 2005 confirme la baisse amorcée en 2003 (- 2 %) et accentuée en 2004 (- 16 %).

Au niveau des heures «poney» le club est actuellement au maximum de ses capacités d'accueil et ne peut répondre à la demande qui existe pour cette activité.

Le club équestre devient tout autant un club formant des cavaliers «chevaux» que des cavaliers «loisirs poneys». Le compte rendu de l'Assemblée Générale du club confirme cette orientation retenue par le Comité Directeur : développement du club par une augmentation des offres de loisirs (promenades, baby poney...)

	2001	2002	2003	2004	Évolution 2004/2003	2005	Évolution 2005/2004
Poney	5 817	6 555	6 461	6 532	+ 1,1 %	6 465	- 1,0 %
Cheval	7 712	8 344	8 322	6 991	- 16,0 %	6 511	- 6,9 %
Total	13 529	14 899	14 783	13 523	- 8,5 %	12 976	- 4,0 %

Le club a par ailleurs organisé des concours d'équitation :

- 3 avril 2005 : concours sauts d'obstacles niveau club
- 30 avril et 1^{er} mai : concours sauts d'obstacles amateur III et IV
- 12 juin 2005 : concours complet d'équitation niveau club
- 16 octobre 2005 : concours national dressage : championnat de FC.

Concernant la formation, le club a accueilli au cours de l'année 2005 une stagiaire palefrenier qui a ensuite été embauchée par le club.

2 - Redevance

Le contrat de délégation de l'Etrier Bisontin ne prévoit pas de paiement de loyer pour les équipements publics mis à disposition mais une contrepartie d'heures d'animation ne pouvant être inférieures à 900.

Dans ce cadre, l'Etrier Bisontin a participé tout au long du mois de juillet 2005 à Vital'Eté, proposant des promenades à poney à près de 400 enfants.

Par ailleurs, le 23 septembre 2005, le club a organisé une journée «portes ouvertes».

B) Analyse des comptes de l'activité déléguée :

Comptes du délégataire

Depuis l'exercice 2000, l'association a fiscalisé le secteur pension et établi son année comptable sur l'année civile.

1 - Bilan global de l'association

La structure du bilan, fragile par l'absence de capital social, s'est légèrement améliorée en 2005, le fonds de roulement est proche de zéro et la trésorerie est positive mais ne s'élève qu'à 19,4 K€. L'équilibre reste donc précaire et ne permettrait pas d'assumer une difficulté financière conjoncturelle.

Un amortissement sur 15 ans de la concession (début de la délégation en 1992) est pratiqué chaque année. Au moment de la sortie de la concession en 2007, il n'y aura aucune incidence complémentaire sur le résultat.

2 - Compte d'exploitation :

a) Activité non lucrative

- **les produits** sont en légère diminution (- 2,2 %, soit - 4,2 K€). Cette baisse concerne autant le chiffre d'affaires (176,9 K€ au lieu de 179,5 K€ soit - 1,4 %) que les aides du dispositif emplois-jeunes (9,8 K€ au lieu de 11,4 K€). Le chiffre d'affaires est le financement dominant de l'association (pour 94,8 %). Les heures de monte, qui représentent 75,7 % de ce chiffre d'affaires, sont en légère régression sur 2004 mais la capacité maximum du Centre semble atteinte, sans investissement supplémentaire.

- **les charges** restent stables, passant de 148,3 K€ à 149,4 K€ en 2005: la masse salariale régresse de 7 % (- 3,8 K€ représentant 29 % du chiffre d'affaires contre 30,7 % en 2004). Les charges externes, par contre, augmentent de 19,3 % soit + 10 K€.

Le résultat d'exploitation, bénéficiaire de 37,3 K€, est en régression de 5,3 K€ sur 2004 (+ 42,5 K€).

La charge financière de ce secteur s'élève à 1,1 K€ et concerne les intérêts des emprunts.

Cette activité bénéficiaire semble avoir atteint son niveau optimum.

b) Activité lucrative

- **les produits** sont en augmentation de 12,2 % (soit + 6,4 K€). Cette augmentation concerne essentiellement le chiffre d'affaires : 52,4 K€ au lieu de 44,4 K€ soit + 18,1 %. Les emplois aidés assurent un subventionnement complémentaire de 6,5 K€ (7,6 K€ en 2004).

- **les charges** diminuent de 12,8 %, passant de 78,4 K€ à 68,3 K€ : la masse salariale diminue de 7 % et continue à être inférieure au chiffre d'affaires (elle représente 65,2 % du chiffre d'affaires contre 82,8 % en 2004). Les charges externes régressent de 12,1 %, soit de 2,3 K€.

Le résultat d'exploitation est toujours déficitaire de 9,2 K€ mais en amélioration du résultat sur l'exercice 2004 (- 25,6 K€).

La charge financière de ce secteur s'élève à 0,7 K€ et concerne les intérêts des emprunts.

c) Activité consolidée

- **les produits** sont stables (+ 0,9 %, soit + 2,2 K€) : l'augmentation du chiffre d'affaires (+ 2,5 %, soit + 5,5 K€) est en partie compensée par la diminution des aides pour emplois-jeunes (- 14 %, soit - 2,7 K€).

- **les charges** diminuent quant à elles de 4 %, passant de 226,7 K€ à 217,7 K€ : la masse salariale régresse de 7 % et ne représente plus que 37 % du chiffre d'affaires (41 % en 2004). Les charges externes augmentent de 11 % soit + 7,7 K€.

Le résultat d'exploitation, pour la deuxième année consécutive, est bénéficiaire à + 28,1 K€ (+ 16,9 K€ sur l'exercice 2004).

Le résultat net est positif à + 28 K€.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 octobre 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.